

Hervé  
Machenaud **la**

**FRANCE**

**dans le**

**NOIR**

**C'EST MAINTENANT !**

MANITOBA / LES BELLES LETTRES

SUPPLÉMENT  
À LA NOUVELLE ÉDITION DE  
*LA FRANCE DANS LE NOIR*

SORTIR DE L'IMPASSE  
AVANT LE CHAOS

**Les effets d'une politique énergétique  
désastreuse**

**La France et l'Europe n'auront pas assez d'électricité cet hiver, ni l'hiver prochain, ni le suivant.** Il n'y en aura toujours pas assez en 2035 et ce ne sont pas les mesures annoncées qui permettront qu'il y en ait assez en 2050.

«En l'état actuel des capacités de production françaises et des perspectives d'importation, le réseau électrique français ne tiendra pas» (Sébastien Laye et Jean-Baptiste Giraud, *le Figaro*, 8 juin 2022).

Toutes sortes de mesures sont envisagées pour passer l'hiver et éviter d'avoir recours aux fameux

«effacements» qui ne sont rien moins que des coupures plus ou moins imposées. «Énergie: la France se prépare à une économie de guerre» titre *Les Échos* dans un article du 1<sup>er</sup> juillet 2022. D'abord la remise en service de certaines centrales à charbon comme celle de Saint-Avold (500 MW) en Moselle ou le maintien en exploitation de celle de Cordemais en Loire-Atlantique, dont la fermeture était prévue fin 2022. L'étape d'après consistera à utiliser les générateurs diesels de secours installés dans les lieux les plus sensibles, comme les hôpitaux. Si cela ne suffit pas, il faudra procéder aux coupures: d'abord les effacements contractualisés avec certains consommateurs industriels, puis les coupures des consommateurs publics et privés «les moins sensibles» et les délestages tournants de quartiers ou de villes pendant des périodes de deux heures: plus de digicode pour rentrer chez soi, plus d'ascenseur, plus d'ordinateur, de Wifi... S'ajoute à ce paysage radieux que la moindre défaillance technique, quelque part en Europe, sur des réseaux rendus particulièrement fragiles, pourrait conduire au *black-out* généralisé. Alors là, plus rien, plus de vie.

**Cette crise prévisible, annoncée il y a cinq ans dans ce livre, est la conséquence de la politique énergétique européenne, guidée par une Allemagne hégémonique, notre modèle d'écologie verte, et suivie docilement et contre toute raison par une France dont l'élite s'est soumise.**

Elle vient d'exploser du fait d'une importante tension survenue sur le marché du gaz en septembre 2021, aggravée par la guerre en Ukraine (qui a déjà commencé à servir de bouc émissaire aux politiques pour se dédouaner de leur incurie), et du fait de la faible disponibilité conjoncturelle du parc nucléaire. Mais elle résulte, au fond, d'une politique européenne aveugle qui prévoit, d'ici 2035, la réduction de la production d'origine nucléaire de 23 %, de celle du charbon de 78 % et de celle utilisant le lignite de 64 % et le remplacement de cette capacité de production pilotable par une production d'énergies – éolien et solaire – intermittentes et aléatoires. Elle a été transposée en France dans l'absurde Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV du 17 août 2015) que même François Hollande récuse aujourd'hui, et la dramatique Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE du 21 avril 2020). En Europe, c'est plus de 100 GW qui ont déjà été arrêtés dans les dix dernières années. Dans cette gabegie, les 2 GW de la centrale de Fessenheim qui auraient pu fonctionner encore des décennies en toute sûreté vont cruellement manquer. On n'entend d'ailleurs pas un seul responsable public exprimer le moindre regret au sujet de la fermeture des 2 000 MW de Fessenheim en 2021 dont les émissions de CO<sub>2</sub> étaient de 4 g/kWh contre 1kg à Saint-Avold et à Cordemais !

Les dirigeants d'EDF, d'Engie et de Total-Energies (grand gagnant de cette gabegie et

qui continue de s'empiffrer aux dépens des consommateurs-contribuables), généralement campés dans une concurrence hostile, s'associent pour la première fois pour lancer un appel pathétique à la responsabilité des Français pour qu'ils réduisent leur consommation d'énergie: «L'effort doit être immédiat, collectif et massif. Chaque geste compte. [...] La flambée des prix de l'énergie [...] menace notre cohésion sociale et politique [...]» (*JDD*, 25 juin 2022). Que n'ont-ils, depuis des années, dans ce chœur admirable, appelé à leur propre responsabilité, à celle des gouvernants et des institutions et administrations publiques qui ont, au mieux laissé faire et le plus souvent conduit cette politique aux effets désastreux? N'ont-ils pas cautionné sans réagir et même souvent soutenu les orientations énergétiques de l'Europe reprises par la France? Qui est responsable d'avoir déconstruit ce qui fonctionnait à la satisfaction de tous les Français? À qui la faute? Aux consommateurs français? C'est comme si, paraphrasant la célèbre formule qu'on lui prête, Marie-Antoinette avait dit: «Si le pain est rare et cher, qu'ils en mangent moins.» On sait à quelles conséquences a conduit cette charmante remarque: la révolution et le chaos. Il est significatif que leur vibrant appel ne fasse aucune référence aux énergies renouvelables dont ils sont tous les trois les fervents panégyristes.

## **Le mythe des «énergies renouvelables» éoliennes et solaires, propres et gratuites**

Face à cette situation, l'idée revient en force de compenser ce déficit par des éoliennes et des panneaux solaires, faciles à construire et d'autant plus faciles à financer qu'ils sont subventionnés et bénéficient, aux frais du contribuable, d'un retour sur investissement garanti par l'État. N'apportent-ils pas une énergie locale, gratuite et propre?

**L'énergie qu'elles produisent n'est malheureusement ni naturelle, ni propre, ni gratuite.**

Elle est même ruineuse, la cause d'importantes émissions de CO<sub>2</sub> et d'une dépendance croissante aux matières premières importées. Elle est aussi plus aléatoire et cause d'insécurité.

**Aléatoire et intermittente, elle n'est ni sûre...**

Ce livre explique pourquoi un mix électrique ne peut inclure des énergies intermittentes qu'en supplément à un parc de production entièrement pilotable: les TGV, les usines de production industrielle et les ordinateurs ne peuvent s'arrêter au gré des sautes de vent et des passages nuageux. La capacité pilotable doit pouvoir répondre à la demande de pointe de la consommation. Du fait de la géographie et de la météorologie, en Europe les moyens pilotables sont l'hydraulique, le nucléaire, le charbon ou le gaz. Aucun pays d'Europe ne peut faire l'hypothèse d'une

contribution significative des énergies éolienne et solaire (Énergies Renouvelables intermittentes ou ENRi) au moment de la pointe de consommation, ni compter sur un foisonnement significatif de ces énergies entre les pays européens (voir le site du Céréme, fiche: «Le foisonnement éolien? ni en France, ni même en Europe»).

Le dernier argument mobilisé pour justifier les énergies éoliennes et solaires et l'accélération de leur développement, est qu'elles seraient nécessaires pour répondre aux besoins de la consommation en 2035, avant l'arrivée sur le réseau des nouveaux réacteurs dont on doit lancer la construction.

D'une part, la production sera suffisante si l'on maintient les centrales nucléaires existantes en exploitation, d'autre part, et surtout, si elle ne l'était pas, il faudrait se débrouiller, comme pour l'hiver 2022-2023 qui arrive, avec les moyens pilotables existants en Europe à ce moment-là. Fin 2021, il y avait déjà 236 GW de puissance éolienne installée en Europe. Si par une chance extraordinaire il y avait du vent aux jours et heures de pointe de consommation, toute l'Europe serait largement alimentée. Si au contraire, il n'y a pas de vent ces jours-là, comme le montre les expériences répétées, y compris récente, il faudra, alors s'en remettre aux moyens pilotables. De sorte que dans les deux cas, il apparaît avec évidence qu'**il est totalement inutile d'ajouter le moindre GW de production éolienne aux 236 GW existants.**

[...]

## ANNEXE

### LE PIÈGE DE L'ARENH ou POURQUOI, ALORS QUE LE COÛT DE PRODUCTION EST STABLE EN FRANCE, LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ AUGMENTE-T-IL ?

Depuis le début de la construction du parc nucléaire français le coût de production d'EDF est resté stable autour de 40 €/MWh, maintenance courante et «Grand Carénage» compris. Les prix de vente de l'électricité, quant à eux, ont baissé en francs constants jusqu'à la dérégulation et l'ouverture du marché. Ils ont augmenté de presque 100 % depuis.

À ce jour, EDF produit directement plus de 90 % de l'électricité consommée en France. Comment expliquer que le prix de l'électricité aurait brutalement dû augmenter de 45 % début février si l'État n'était pas intervenu ?



Cela résulte de la création artificielle, grâce à la loi NOME et au mécanisme de l'ARENH (voir p. 41), de plusieurs centaines de «fournisseurs alternatifs» qui ne produisent pas l'électricité qu'ils vendent, et du calcul non moins artificiel du prix de l'électricité par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

**EDF vend à perte 25 % de sa production à des «fournisseurs alternatifs» pour leur permettre de lui faire concurrence.**

Avec la dérégulation du marché européen sont arrivés sur le marché français des «fournisseurs alternatifs» qui ne produisent pas d'électricité, sont de simples courtiers mais ont bénéficié de coûts d'approvisionnement très faibles, inférieurs aux coûts de production de tous les moyens existants en Europe, grâce à un marché européen surcapacitaire (en particulier du fait du développement des énergies renouvelables).

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) de 2012, qui instaure le mécanisme très incitatif de l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) a renforcé ce mouvement et a conduit à la création de plus d'une centaine de ces «fournisseurs alternatifs».

Au titre de l'ARENH, ces « concurrents » peuvent s'approvisionner auprès d'EDF à concurrence de 100 TWh (1/4 de la production d'EDF) au prix, fixe depuis 2012, de 42 €/MWh. Lorsque le prix de marché est inférieur à 42 €/MWh, ce qui a été

le cas constamment 2012 à 2020, ils se fournissent essentiellement sur le marché (quitte à dénoncer les contrats ARENH qu'ils ont souscrits, comme l'ont fait Total et Engie en 2020) et consomment de l'ARENH quand le prix de marché remonte. Par cette pratique artificielle, ces « concurrents » ont ainsi capté, chaque année, environ un million de clients d'EDF, parmi lesquels, la Ville de Paris, l'Armée, le gouvernement, d'autres institutions publiques et certains grands groupes industriels.

Ces « fournisseurs » sont si nombreux que lorsque le prix de marché est élevé, le volume d'ARENH est insuffisant pour les fournir en électricité. Ils en réclament alors l'augmentation.

À la fin de l'année 2021, le prix de marché de l'électricité a explosé du fait d'une forte baisse de l'offre due à une météo très défavorable à l'éolien, à la réduction évoquée plus haut des moyens de production pilotables et à une forte augmentation du prix des combustibles fossiles, charbon et gaz.

Le prix du marché européen de l'électricité s'est aligné sur le prix du gaz et a atteint 600 €/MWh avant de se stabiliser autour de 250 €/MWh. Les fournisseurs alternatifs, incapables de respecter leurs engagements contractuels auprès de leurs clients, ont réclamé un volume de 160 TWh d'ARENH dans l'espoir de rétablir leurs marges et certains ont même déposé le bilan.

**Les prix du marché européen, qui représente moins de 10 % de la consommation**

**française, se propagent à la totalité des prix de l'électricité en France** alors que 90 % des fournitures sont contractualisées pour des périodes au moins annuelles.

C'est que, deux fois par an, la Commission de Régulation de l'Électricité (CRE) fixe l'évolution des tarifs réglementés qui servent de référence pour le prix de vente aux particuliers et aux petites entreprises. Ils sont calculés sur la base de 70 % d'ARENH (42 €/MWh) si la demande d'ARENH est inférieure ou égale à 100 TWh et d'une proportion décroissante si la demande d'ARENH est supérieur à 100 TWh. Le complément est indexé sur le marché «SPOT» européen des six dernières semaines.

Le tarif applicable à partir du 2 février 2022 résultait mécaniquement de l'application de cette règle de calcul. Il conduisait à une augmentation de 45 % des prix applicables en France. Difficilement imaginable! Surtout à deux mois d'une élection présidentielle.

D'où la mesure imaginée par le gouvernement pour limiter cette augmentation à 4 %: la différence sera compensée par une réduction des taxes sur l'électricité (soit 8 milliards d'euros pris en charge par l'État, c'est-à-dire les contribuables) et l'augmentation de 20 TWh du volume d'ARENH (soit 8 milliards de pertes pour EDF, c'est-à-dire pour les consommateurs français, EDF devant racheter ces volumes sur le marché à un coût prohibitif pour vendre à 46 € l'électricité qu'elle produit et permettre à ses « concurrents » de survivre).

**Il s'agit d'un transfert de 16 milliards d'Euros qui**, s'il permet d'éviter aux consommateurs français une augmentation des prix aussi insupportable qu'artificielle puisqu'elle résulte d'une part de la prise en compte dans un calcul théorique de la pénurie d'électricité créée par la fermeture de moyens de production pilotables et de leur remplacement par des énergies intermittentes, et d'autre part de la hausse du prix du gaz en Europe, **ne sert qu'à maintenir en vie, en payant leurs coûts et leurs marges, des entreprises privées** dont beaucoup ne sont pas françaises et n'apportent aucune valeur ajoutée. Le service supposé de ces fournisseurs intermédiaires est d'autant plus inutile qu'il ne fait que se substituer au service commercial d'EDF reconnu par la CRE comme étant le plus respectueux de ses clients. Ces entreprises, dont certaines ont accumulé d'énormes bénéfices, ne sont astreintes à aucune obligation de service public et peuvent, quand elles le désirent, mettre la clef sous la porte. La loi NOME a en effet prévu que leurs clients ont le droit de retourner chez EDF. Preuve de l'inutilité du système, certaines, comme Leclerc et Bulb, ont déjà jeté l'éponge. Leurs clients aussitôt repris par EDF.

Cette double mesure (limitation provisoire des prix et accroissement de l'ARENH) décidée par le gouvernement français fragilise dangereusement EDF et ne résout en rien le problème, qui reste entier.

### **Sortir du piège de l'ARENH: supprimer les Tarifs Régulés de Vente de l'Électricité (TRVE)**

Le mécanisme de l'ARENH, élaboré par la Commission Champsaur, a été proposé par la France à la Commission Européenne (CE) en contrepartie du maintien de tarifs réglementés supposés protéger les particuliers et les petites entreprises, et les faire bénéficier des coûts stables et faibles du nucléaire. Ce mécanisme dérogatoire n'a été accepté qu'à la condition de favoriser l'émergence d'une concurrence à la production. Il n'en a rien été. Depuis lors, toute modification de ce mécanisme, et donc du marché de l'électricité en France, a été mise sous la tutelle de la CE.

Devant ce double échec, d'une part on n'a pas protégé les particuliers ni les entreprises de la volatilité ni de l'augmentation des prix de l'électricité du marché européen, et d'autre part on n'a pas créé de concurrence à la production: il faut supprimer les TRVE qui ne protègent plus personne puisqu'ils doivent dans tous les cas être supprimés pour les entreprises et qu'un tiers des particuliers les ont déjà volontairement quittés, attirés par les propositions plus alléchantes des fournisseurs alternatifs. De plus, leurs niveaux actuels, qui résultent du calcul de la CRE, sont très supérieurs au coût de production d'EDF – qui n'aurait par conséquent aucune raison de les augmenter. Leur suppression rendrait caduc le mécanisme de l'ARENH et la tutelle de la CE. EDF redeviendrait une entreprise industrielle

et commerciale de service public, soumise à la concurrence européenne, dont elle n'a rien à craindre. Elle agirait en conformité avec la réglementation européenne puisqu'elle vendrait sa production à ses clients dans le cadre de contrats librement consentis. L'Union Européenne n'ayant, par ailleurs, aucune compétence pour se prononcer sur le caractère public ou privé d'un opérateur.

**Pourquoi alors n'a-t-on pas encore supprimé les TRVE et l'ARENH ?**

Peut-être n'arrive-t-on pas à s'affranchir du symbole de protection des consommateurs qu'ils portent encore. Peut-être que le renoncement à la fiction d'un marché concurrentiel de l'électricité (créé par décret sans considération ni de la réalité industrielle, ni des caractéristiques de l'électricité), constituerait un désaveu de vingt ans d'une politique « progressiste » de conformité aux « exigences de Bruxelles ». Ce qui est sûr c'est que cela provoquerait la disparition des « fournisseurs alternatifs » dont le poids politique est considérable, et que cette disparition plongerait les nombreuses entreprises et institutions publiques françaises qui, ayant trouvé judicieux de quitter EDF pour profiter d'offres avantageuses, dans une situation périlleuse.

[...]